

CDOM38, Lettre n°8 du Président Pascal Jallon, Lundi 29 Juin 2020
Crise sanitaire COVID 19



Chers confrères et chères consoeurs,

En cette fin Juin, la situation sanitaire semble se stabiliser et la crise que nous avons traversée semble s'éloigner. Cependant malgré des résultats de tests plutôt rassurants en particulier dans notre département, nous devons rester vigilants. Le déconfinement de la population, certains évènements d'incivisme tels que nous avons pu le voir lors de la fête de la musique, ainsi que les dernières annonces qui nous parviennent de l'étranger doivent nous inciter à ne pas relâcher notre attention.

Cette crise a permis une véritable coopération entre les différents établissements publics et privés de l'agglomération grenobloise et la médecine libérale qui se sont retrouvés tous régulièrement au sein de « la cellule de crise territoriale ». Ces rencontres ont laissé place à de nouveaux projets dont l'objectif est plus particulièrement le développement des relations « ville hôpital ». Des groupes de travail ont déjà été initiés. Les sujets sont nombreux et variés d'autant que l'inquiétude se profile dans les services d'urgence du fait de la pénurie de personnel médical. La collaboration avec les médecins libéraux pourrait être source de propositions et de partenariats pour l'accompagnement des professionnels de santé et la prise en charge des patients.

Durant cette crise, grâce au travail de la Commission d'entraide du CDOM et des médecins remplaçants volontaires, le Conseil de l'Ordre des Médecins a pu accompagner et soutenir les EHPAD. Certains volontaires ont assuré la fonction de Médecin Coordonnateur. Nous avons souhaité présenter ce travail au travers d'un article du Docteur Heidi Bouti article que vous trouverez ci-joint.

Je vous souhaite à tous de passer un bel été

Très confraternellement

Docteur Pascal Jallon
Président CDOM Isère

Entraide:

Si vous vous trouvez en difficulté, n'hésitez pas à vous faire connaître, mais aussi et surtout, faites-nous part de vos besoins, de vos difficultés, ne restez pas isolé(e)s !

Le Conseil de l'ordre reste à votre disposition et à votre écoute :

par le biais de son secrétariat téléphonique aux heures ouvrables: [04 76 51 56 00](tel:0476515600)

par mail: lserre@38.medecin.fr

par notre mail de l'Entraide : entraide@38.medecin.fr

Point épidémiologique:

CHU GA : environ 60 prélèvements par jour semaine 25 tous sont revenus négatifs

Drive Ferme le 2 Juin (prélèvements auprès du laboratoire)

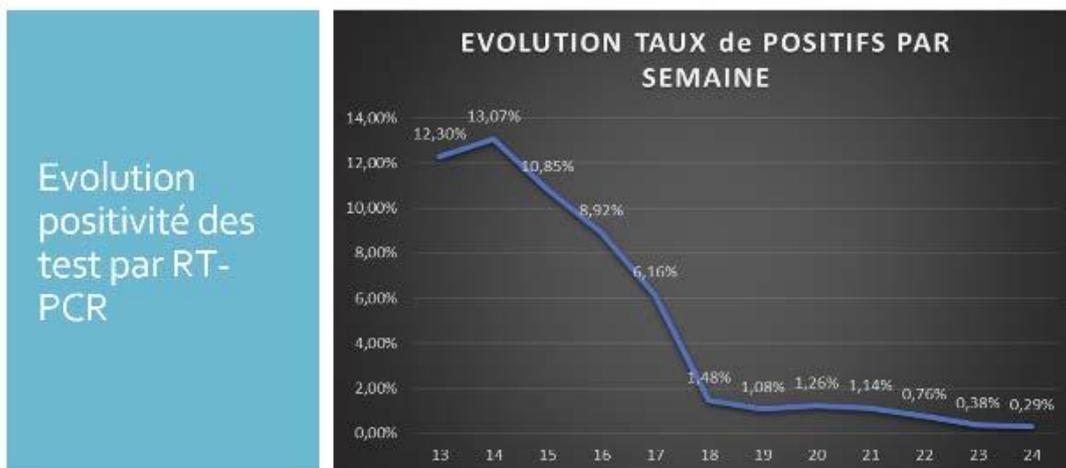
A fait plus de 700 prélèvements en 5 semaines tous négatifs

Hospitalisation: 1 patient débarquant d'Algérie avec 1 autre patient positif dans le même avion , 2 patients d'Algérie débarquant d'un bateau et 1 patient venant du Cameroun

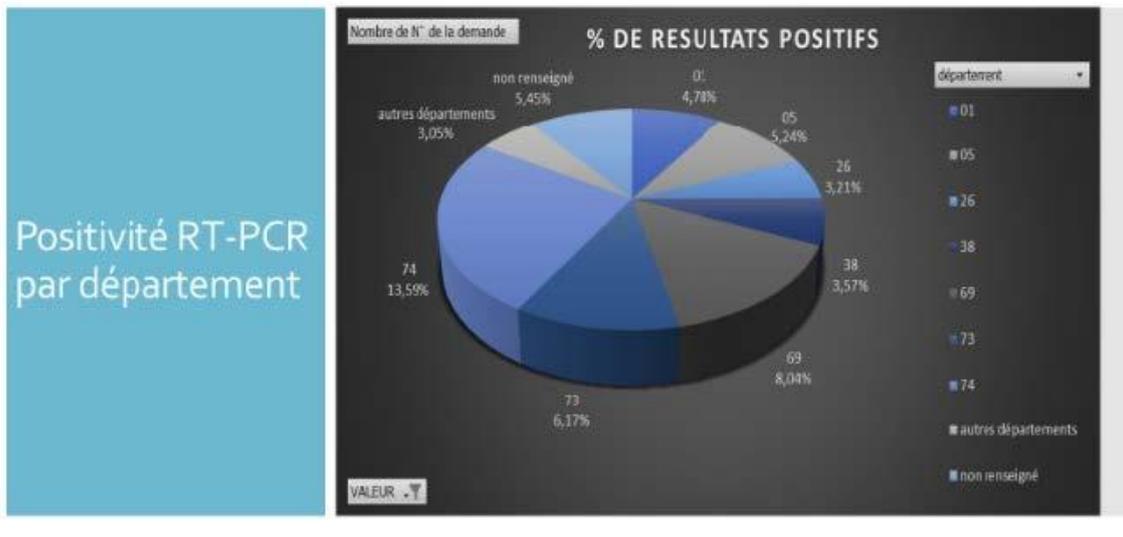
Eurofins : Semaine 24 Plus de 200 tests 1 seul positif

Semaine 25 230 Tests tous négatifs

Oriade région Rhône Alpes) Semaine 24 1350 Tests 13 + (0,68%)



Par contre il existe une disparité entre les départements Ain et Haute Savoie (1,2 % de positifs)



CPAM – Tracing: Semaine 24 180 patients « Zéro » et 780 cas contacts

Rappel : Les infections par entérovirus reprennent en pédiatrie... Outre l'examen clinique, il faut **tester toutes personnes présentant des symptômes suspects du Covid**

La baisse du nombre de patients hospitalisés et en réanimation se poursuit.

Département	Nb de personnes actuellement hospitalisées*	Dont nb de personnes en réanimation ou soins intensifs	Nb cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	55	0	103	421
Allier	8	1	40	196
Ardèche	1	1	108	440
Cantal	9	0	9	48
Drôme	26	1	129	504
Isère	40	2	153	678
Loire	92	8	246	946
Haute-Loire	2	0	18	105
Puy-de-Dôme	17	2	42	174
Rhône	180	12	649	2 915
Savoie	22	0	69	392
Haute-Savoie	91	3	163	830
Auvergne-Rhône-Alpes	543	30	1 729	7 649

Sérologie:

Questions Réponses:

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/les-serologies-reponses-a-vos-questions>

Indications de Prescriptions:

**** La prescription doit s'accompagner d'une description clinique a minima pour être justifiée ;

**** Elle ne s'adresse qu'aux patients symptomatiques ou éventuellement aux personnels de santé asymptomatiques mais en contact avec des patients COVID ;

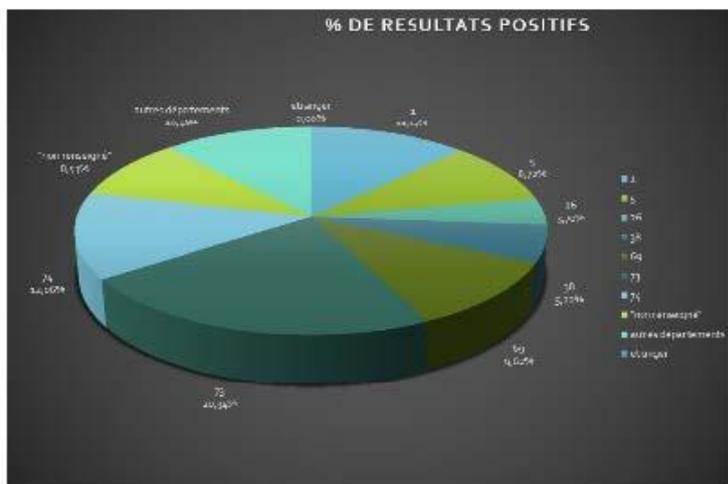
**** Elle ne peut être faite qu'en complément d'un test RT-PCR négatif, ou en rattrapage en cas d'impossibilité de faire un test RT-PCR dans les délais « efficaces » de 7 jours après l'apparition des symptômes ;

**** Et enfin le caractère remboursable (ou non) est lié à l'inscription du patient dans le dispositif « Contact-COVID » ... ce qui laisse la place aux interrogations puisque seuls ceux avec un test RT-PCR ou un scanner positif le sont théoriquement.

**** Toutes les autres indications (« je veux savoir, je suis sûr que j'ai été infecté, j'en ai besoin pour le boulot, l m'en faut un pour partir en voyage etc..) sont légitimes, mais doivent être accompagnées de la mention NR et être payées par le patient

Sérologie faite par les laboratoires Oriade:

Sérologies
POSITIVES par
département



Prevention :

Nouvelles affiches

Bien utiliser son masque:

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/francais_affiche_portrait_masque-modeemploi.pdf

Le virus circule toujours. Ensemble protégeons les plus fragiles. Affiche de sensibilisation.

https://www.cdom38.org/medias/coronavirus/Personnes_a_risques_Affiche1.pdf

Aide à la décision

(Haute Savoie)

<https://rp-covid.now.sh/>

Prescription des antibiotiques:

<https://sante.fr/antibiomalin>

Voyages DOM TOM:

Protocole sanitaire adapté pour les voyageurs en provenance de la métropole et à destination de la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de La Réunion.

https://www.cdom38.org/medias/coronavirus/Protocole_sanitaire_adapte_pour_les_voyageurs_en_provenance_de_la_metropole_et_a_de

[stination de la Guadeloupe la Martinique Saint-Martin Saint-Barthelemy et de La Reunion-.pdf](#)

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=859>

L'Après COVID

Canicule:

https://www.cdom38.org/medias/coronavirus/Instructions_ministerielles_Gestion_de_la_canicule.pdf

Arbovirose:

le Rhône et l'Isère restent les deux principaux pourvoyeurs de signalements, pour toutes informations sur le chikungunya, la dengue et du Zika :

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=859>

Vaccination:

[https://www.cdom38.org/medias/coronavirus/Vaccination -
_l'Ordre des medecins appelle les patients fragiles et les parents denfants a reprendre
les vaccinations.pdf](https://www.cdom38.org/medias/coronavirus/Vaccination-_Ordre_des_medecins_appelle_les_patients_fragiles_et_les_parents_denfants_a_reprendre_les_vaccinations.pdf)

Prescription Baclofène:

Circulaire du CNOM du 03/06/2020

https://www.cdom38.org/medias/coronavirus/circulaire_prescription_Baclofene.pdf

Consultation de suivi post confinement:

****Fin du confinement : une nouvelle consultation prise en charge à 100 % pour les personnes fragiles

[https://www.ameli.fr/medecin/actualites/fin-du-confinement-une-nouvelle-consultationprise-en-charge-100-
pour-les-personnes-fragiles](https://www.ameli.fr/medecin/actualites/fin-du-confinement-une-nouvelle-consultationprise-en-charge-100-pour-les-personnes-fragiles)

****Consultation de suivi des personnes vulnérables réalisée à la sortie de la période de confinement –
consultation complexe PCV

https://www.urps-med-aura.fr/wp-content/uploads/2020/06/Fiche_de_facturation-finconfinement.pdf

****Indemnisation de perte d'activité :

Avant le 14 Juillet...

<https://stats.info.ameli.fr/m//>

[MDEwMDEwMDMyMDUyNTA7MDFQMTMxOTM0NzU0NzUwYXNjYWxAamFsbG9uLm5ldDsW0ZlwMjAtMDYtMDRUMTk6MjY6NTMrMDI6MDAFZ_zS_gFshwA54uGHYHEEoXGEq8](https://stats.info.ameli.fr/m//MDEwMDEwMDMyMDUyNTA7MDFQMTMxOTM0NzU0NzUwYXNjYWxAamFsbG9uLm5ldDsW0ZlwMjAtMDYtMDRUMTk6MjY6NTMrMDI6MDAFZ_zS_gFshwA54uGHYHEEoXGEq8)

...Indemnités des forfaits EHPAD:

Grace à la diligence de notre caisse primaire et eu égard au service rendu par ces médecins,, le règlement des vacations des médecins remplaçants qui sont intervenus en soutien dans les Ehpads devraient intervenir rapidement

****Des certificats de reprise du travail sans fondement légal:

Lors des premières consultations après le confinement, vous avez parfois été sollicités par des salariés pour établir un certificat d'aptitude à une reprise du travail consécutif à un arrêt de travail.

Cette démarche ne repose sur aucun fondement légal.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins rappelle aux médecins, aux salariés et à leurs employeurs ces règles simples :

- Un arrêt de travail arrivant à terme entraîne la reprise du travail de manière automatique, dès le lendemain du dernier jour de l'arrêt.
- Le médecin traitant n'a pas à intervenir dans cette reprise, que cette reprise de travail soit à temps complet ou allégée pour raison médicale, sauf pour les situations d'accident du travail (AT) ou de maladie professionnelle (MP) où il établit un certificat médical de reprise AT ou MP,
- La demande de certificat de reprise ne repose sur aucun texte. Un salarié ne peut se voir empêché de travailler, après la fin de son arrêt, pour non-production d'un tel certificat.

Les mêmes observations sont valables pour des certificats de « non-contagiosité » parfois réclamés sans fondement légal ni justification médicale par des employeurs. Seul le médecin du travail est habilité à intervenir dans le processus de reprise des salariés, selon les procédures décrites par le Code du travail ou la réglementation spécifique à l'état d'urgence sanitaire.

Et il en est de même pour les certificats de sports.

EHPAD

****Le contrôle des coupes PATHOS:

https://www.cdom38.org/medias/coronavirus/e_controle_des_coupes_PATHOS.pdf

****Recherche de Medecins en EHPAD

<https://www.cdom38.org/annonces/proposition-de-poste/isere>

Le Témoignage d'un Médecin Coordonnateur en EHPAD : Dr Heddi BOUTI

« Je suis médecin généraliste, installé depuis presque trente ans dans le même quartier à Grenoble. Un quartier qualifié de « populaire », les Alpains, de nombreux ouvriers ayant vécu ici et qui sont restés depuis les années 60.

Au début de mon activité beaucoup de mes patients étaient de jeunes retraités, La plupart fort heureusement, en bonne santé.

Au fil du temps nous avons vieilli conjointement.

J'ai réalisé en 2012 que la plupart d'entre eux avec l'âge nécessitait des soins différents (traitements, prise en charge médicale) et des actions différentes (réunions d'équipes pluridisciplinaires avec les assistants sociaux, les infirmiers, les kinésithérapeutes etc.).

C'est la raison pour laquelle je me suis formé en gériatrie, d'abord sur un an avec le diplôme universitaire de médecin coordonnateur en EHPAD, puis j'ai continué encore une année avec la capacité nationale de gérontologie.

En 2013, un poste de médecin coordonnateur en EHPAD se libérant sur un établissement où j'effectuais un stage, m'a fait mettre le pied à l'étrier et accepter un poste de médecin coordonnateur à mi-temps tout en continuant la médecine générale, mon coeur de métier, à mi-temps également.

L'actualité immédiate a mis grandement en avant les EHPAD et l'importance des médecins coordonnateurs dans la gestion de la crise sanitaire du coronavirus, mais quel est son rôle ?

Le médecin coordonnateur est l'allié du médecin traitant dans la prise en charge du résident. Mais, contrairement au médecin traitant qui gère le suivi médical individuel de son patient, il travaille essentiellement au sein d'une équipe soignante, dont il assure l'encadrement, afin de veiller à la qualité de la prise en charge institutionnelle du résident.

Ces missions du médecin coordonnateur, sont effectivement différentes de celles du médecin traitant, mais elles sont complémentaires.

Le code de l'action sociale et des familles (article D.312-158) attribue 14 missions au médecin coordonnateur, idéalement compétent en gérontologie (D.U. médecin coordonnateur en EHPAD et/ou capacité nationale de Gérontologie).

Avant tout, le médecin coordonnateur assure

**** l'encadrement de l'équipe soignante avec laquelle il élabore le projet général de soins de l'établissement.

**** Il donne son avis sur les admissions de nouveaux résidents tout en s'assurant de l'adéquation avec les capacités de l'EHPAD. Pour cela il évalue leur état de dépendance et la charge en soins requise.

C'est un chef d'orchestre, qui veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques :

**** il peut aider les professionnels à adapter leur traitement,

****il coordonne la réalisation d'un dossier type de soins (antécédents, observations, traitements, dossier de liaison d'urgence),

****il procède à une évaluation gériatrique et si besoin peut effectuer des propositions diagnostiques ou thérapeutiques au médecin traitant.

****Il identifie et met en place des mesures envers les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements (canicule, COVID, grippe).

**** Il collabore à la mise en oeuvre de réseaux gérontologiques coordonnés et donne son avis sur le contenu des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins et participe à leur mise en oeuvre.

**** Il est responsable de l'information et de la mise en oeuvre des formations continues auprès des professionnels et du personnel de l'établissement. Il élabore un dossier type de soins et établit, avec le personnel soignant, un rapport annuel d'activité médicale.

****Enfin, il élabore avec le concours de l'équipe médico-sociale les mesures assurant la sécurité et la liberté d'aller et venir du résident.

En cas d'urgence, ou lors de la survenue d'événements exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation de soins adaptée, il lui est possible de prescrire, de même sans notion d'urgence si le médecin traitant ou son remplaçant ne peuvent intervenir, mais à la condition de les en tenir informés ».

Dr Heddi BOUTI

*Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins
1A Boulevard de la Chantourne
CS 20100
LA TRONCHE 38701*

*France
[04 76 51 56 00](tel:0476515600)
<https://www.cdom38.org>
isere@38.medecin.fr*

Responsable de publication: Dr Catherine Tomasella